

MÉDIATHÈQUE HÉVA

DE LA POSSESSION

Règlement intérieur



VILLE DE

LA POSSESSION.RE
Ensemb' toujours mieux !

SOMMAIRE

Accusé de réception en préfecture
974-219740081/20231206-34-DEC2023-DE
Date de télétransmission : 13/12/2023
Date de réception préfecture : 13/12/2023

01 PAGE 1

Présentation

02 PAGE 2

Missions et services Usagers

03 PAGE 3

Accès à la médiathèque

04 PAGE 4-5

Règles de posture et de sécurité

05 PAGE 6-7

L'inscription et les pièces nécessaires

06 PAGE 8-9

Prêt et retour de documents

07 PAGE 10

Retard, perte et/ou dégradation de documents

08 PAGE 11

Reproduction de documents

09 PAGE 12

Catalogue
Suggestions d'achats et dons de livres

10 PAGE 13-14

Données personnelles des usagers

11 PAGE 15

Animations culturelles

12 PAGE 16-17

Utilisation des accès internet
et postes multimédia

13 PAGE 18

Tarification
(Prêt et reprographie)

14 PAGE 19

Horaires

15 PAGE 20

Expression de l'utilisateur



Mission générale

La médiathèque Héva a pour mission de favoriser l'accès de tous à la documentation sous formes diverses, ainsi qu'aux médias culturels, dans l'objectif de promouvoir la lecture afin de répondre aux besoins, en termes d'information, d'éducation, de loisirs et de culture.

C'est un rôle qui s'exerce notamment par le biais d'une communication en prêt, ou sur un lieu central au sein duquel l'utilisateur trouve à sa disposition des ressources dans multiples domaines (musique, documents, objets patrimoniaux, ressources électroniques...)

C'est également un espace de médiation, de rencontres, d'échanges, de création au cœur duquel est portée une politique et une programmation culturelle.

Le présent règlement intérieur a pour objet d'exposer les modalités et conditions de fonctionnement.

La médiathèque fait partie intégrante de l'espace culturel Héva, qui est composé de :

- * La médiathèque Héva (lecture publique)
- * L'espace micro-folie (outil de démocratisation culturelle)
- * L'espace Hév@clic (espace numérique)

Par le fait de son inscription ou de l'utilisation des services de l'espace Culturel tout usager s'engage à respecter le présent règlement.

A la demande de l'utilisateur, le règlement peut lui être remis qu'il soit détenteur ou non d'une carte de la médiathèque.

Le site internet, fournit toutes informations utiles et offre également l'accès au catalogue de la médiathèque Héva.

L'ensemble des dispositions annoncées dans le présente règlement et tout documents y afférents pourront être modifiés sur décision de l'autorité territoriale. Si tel est le cas il sera porté à la connaissance du public une notification par voie d'affichage au sein de la médiathèque et sur la page d'accueil du site internet.

La médiathèque s'inscrit dans le cadre d'une mission de service public de la collectivité, nécessaire pour l'information et la connaissance à tous, dans une dynamique de démocratisation. Dans le prolongement de cette orientation, la médiathèque Héva, représente un véritable outil de développement local au service de l'égalité d'accès aux ressources documentaires et dans l'optique de favoriser le progrès et l'autonomie intellectuelle au sein de la société.

Sous la responsabilité de l'autorité territoriale, le personnel de la médiathèque vise à aider à :

- L'information et la documentation de la population.
- L'accès à la culture ;
- L'accès aux loisirs ;

Les objectifs :

- Accueillir, écouter, conseiller et orienter le public ;
- Proposer un accompagnement à l'exploitation des ressources de la médiathèque et du site espace culturel Héva ;
- Mettre en valeur le fonds documentaire ;
- Offrir au sein de la médiathèque des collections diversifiées, pluralistes et de qualité, dans le cadre de la lecture publique : livres, CD, DVD, Vidéos, livres audio, ressources numériques ;
- Organiser le suivi des opérations liées aux prêts de documents ;
- Offrir un accès aux nouvelles technologies de l'information et de la Communication ;
- Développer une offre culturelle diversifiée ;
- Favoriser l'apprentissage, le partage, l'expression et le loisir, à travers un programme d'activités élaborées dans le cadre d'événements organisés au sein de la structure et/ou sur les quartiers de la ville ;
- Offrir un concept de bibliothèque 3ème lieu ;
- D'assurer le bon fonctionnement des services en direction du public ;

ACCÈS À LA MÉDIATHÈQUE

24 rue Evariste de Parny, 97419 La Possession

Accusé de réception en préfecture
974219740981-20231206-34-DEC2023-DE
Date de télétransmission : 13/12/2023
Date de réception préfecture : 13/12/2023



0262 22 40 00

Mail / mediatheque@lapossession.re



L'accès à la médiathèque et la consultation de documents en rapport avec les collections disponibles, sont libre et ouvert à tous. L'accès au prêt et l'utilisation de certains services sont conditionnés par l'inscription préalable de l'utilisateur.

La présence de mineurs (moins de 11 ans), doit obligatoirement être accompagnée par une personne majeure. Les personnes présentes en tant qu'accompagnateur d'un enfant de moins de 11 ans, demeurent entièrement responsables des enfants dont ils ont la charge, dans le cadre du fonctionnement de la médiathèque et des règles à respecter. En cas de présence d'un enfant (moins de 11 ans) sans la présence d'un responsable légal, tuteur/parent dans l'établissement et sur le temps de fermeture, les forces de l'ordre pourront intervenir aux fins d'une éventuelle prise en charge de l'enfant concerné.

Quand la configuration électrique de l'espace utilisé le permet, l'utilisateur peut brancher des ordinateurs, en tenant compte des règles de sécurité et des prises disponibles (multiprises et rallonges interdites).

L'accès au bâtiment ou à certaines prestations peut être limité temporairement, en cas de saturation, pour des raisons de sécurité ou de confort des usagers, ou encore pour préserver la qualité des prestations offertes. Les animaux ne sont pas autorisés dans l'enceinte de la médiathèque, à l'exception de ceux spécialement éduqués pour l'assistance des personnes en situation de handicap.

Les horaires de la médiathèque (Espace Culturel Héva) sont fixés par délibération du Conseil municipal, à consulter sur : <https://mediatheque.lapossession.re>

Les horaires peuvent être modifiés par décision administrative. Toute modification est notifiée au public par voie d'affichage dans l'enceinte la médiathèque et de l'espace culturel Héva ou tout autre moyen de communication.

RÈGLES DE POSTURE ET DE SÉCURITÉ

Accusé de réception en préfecture
974211740021-2023120634-DSC2023-DE
Date de télétransmission : 13/12/2023
Date de réception préfecture : 13/12/2023

La médiathèque est un espace d'échanges et de vie commune, aussi les services proposés et les usages doivent se dérouler dans un cadre respectueux.
Dans le but d'optimiser la qualité des services proposés, le bon sens et l'engagement de chacun est indispensable.

Le personnel de la médiathèque est chargé, sous la responsabilité du directeur, de l'application du présent règlement, dont un exemplaire est affiché en permanence dans les locaux à usage public.

La médiathèque ne saurait être tenue responsable :

- Du fait des informations fournies et opinions exprimées dans les documents qu'elle met à la disposition de ses usagers ;
- Des troubles et voies de fait causés par les usagers dans ses locaux et ce en dépit des règles de conduite déjà énoncées ;
- Du contenu et notamment de l'évolution de certains sites, malgré tout le soin apporté à la sélection de ceux-ci ;
- Des difficultés ou impossibilités d'accès au réseau résultant de l'un de ses partenaires techniques ;
- De la détérioration du matériel du fait de l'emprunt des supports techniques et de leur utilisation ;
- Des personnes ni des biens du public.

Responsabilité et engagement de l'utilisateur :

- Chaque usager est responsable de sa session de travail, il lui est interdit de modifier en quoi que ce soit la configuration des postes mis à sa disposition ;
- L'utilisateur est responsable des documents et de l'usage qu'il en fait (usage individuel de la reproduction des documents, y compris ceux provenant des sites Internet (article L.122-5 du code de la propriété intellectuelle) ;
- Chaque personne est responsable de ses objets et effets personnels ;
- Les usagers sont tenus de respecter le calme à l'intérieur des locaux et de se comporter correctement vis-à-vis du personnel et des autres usagers.
- L'usage des téléphones mobiles doit rester limité et discret. Le personnel de l'espace culturel peut, s'il estime nécessaire, demander à l'utilisateur de cesser sa communication ;
- Pour des raisons de sécurité rollers, skates, trottinettes et autres engins ne sont pas autorisés dans les locaux de la médiathèque ainsi que tout objet susceptible de dégrader le bâtiment ou les collections ou de gêner le personnel ou le public ;

- Il est demandé aux usagers de ne pas fumer, ni consommer dans l'enceinte du bâtiment ;
- La consommation de nourriture et de boisson est tolérée, l'espace extérieur est prévu à cet effet ;
- Les usagers sont tenus de respecter la neutralité de l'établissement, toute propagande est interdite ; l'affichage n'est autorisé que pour des informations à caractère culturel ou intellectuel avec autorisation de la Direction.
- Des infractions graves au règlement ou des négligences répétées peuvent entraîner la suppression temporaire ou définitive du droit de prêt et le cas échéant, de l'accès à la médiathèque.

Sous l'autorité de la direction, le personnel est autorisé à :

- Intervenir pour le confort et le respect d'autrui ;
- Pour le respect de lieux, des équipements et des normes de sécurité ;
- Procéder à l'évacuation du public en cas d'urgence ou en situation d'alarme. le public devra se conformer aux consignes données ;
- Intervenir auprès de quiconque ne respectant pas les règles, avec la possibilité de lui demander de quitter les lieux si nécessaire ;
- Procéder au contrôle des issues ;
- Demander la présentation de la carte d'utilisateur ;
- Demander l'enlèvement de tout objet volumineux (sacs, poussettes...), si celui encombre l'espace public.

L'INSCRIPTION ET LES PIÈCES NÉCESSAIRES

Accusé de réception en préfecture
974-210740081-2023-206-34-DEC-2023-DE
Date de télétransmission : 13/12/2023
Date de réception préfecture : 13/12/2023

L'inscription est obligatoire pour emprunter des documents, elle est individuelle et nominative et elle se fait sur site à la borne d'accueil.

Un formulaire devra être rempli et l'utilisateur doit justifier de son identité et de son adresse en présentant un justificatif de son domicile de son choix : facture de loyer, d'eau, d'électricité, de téléphone, certificat d'imposition ou de non-imposition.

- L'inscription est valable un an, de date à date. Le renouvellement de l'abonnement se fait sur présentation de l'ancienne carte, vérification de l'adresse. Il n'y a pas lieu de la délivrance d'une nouvelle carte si la mise à jour des informations communiquées lors de la première inscription est possible.
- Le détenteur d'une carte est tenu de signaler dans les meilleurs délais tout changement de situation (changement de résidence, de patronyme) ainsi que toute perte ou vol de sa carte.
- Pour les personnes mineures une autorisation parentale et/ou du responsable légal devra être adjoint au formulaire d'inscription (droit à l'utilisation de l'outil internet et documents dans la section jeunesse)

Le personnel de la médiathèque (espace culturel Héva) est soumis à un devoir de réserve. Il s'engage à respecter une stricte confidentialité relative aux informations collectées lors des procédures d'inscription et des opérations de prêts.

Si un usager ne peut être présent pour son inscription, l'inscription peut se faire par l'intermédiaire d'une tierce personne de leur choix, sous condition d'une procuration signée et sur présentation de la pièce d'identité de la personne qui souhaite s'inscrire (le mandant) et celle de la personne qui procède à l'inscription par dérogation (le mandataire). L'inscription est alors possible, sous conditions de présentation pièces nécessaires et complétude du formulaire d'inscription signé.

Les pièces demandées

Accusé de réception en préfecture
974-219740081-20231206-34-DEC2023-DE
Date de télétransmission : 13/12/2023
Date de réception préfecture : 13/12/2023

Pièces d'identité :

- Carte Nationale d'Identité, Passeport, permis de conduire, carte de séjour, livret de famille, décision de justice

Justificatif ouvrant droit à la gratuité pour les résidents possesseurs :

- Factures d'eau, d'électricité, de téléphone - de 3 mois, carte étudiant, carte apprenti, attestation AAH, certificat de scolarité, justificatif précisant l'adresse d'une entreprise ou d'une association implantée (siège) sur le territoire communale, attestation de demandeur d'emploi, un justificatif déclaration sur l'honneur - de 3 mois relatif au domicile de l'utilisateur (à titre exceptionnel)

Pour les non-résidents possesseurs :

- Carte étudiant, carte apprenti, attestation AAH, certificat de scolarité, attestation de demandeur d'emploi

En cas de fausse déclaration des poursuites selon les articles 313-1 à 313-3, 433-19, 441- 7, du Code pénal, peuvent être encourues.

PRÊT ET RETOURS DE DOCUMENTS

Accusé de réception en préfecture
974 219140081-20231206-34-DDE2023-DE
Date de télétransmission : 13/12/2023
Date de réception préfecture : 13/12/2023

Tout usager détenteur d'une carte valide a droit au prêt, les conditions de celui-ci sont fixées par le conseil municipal de la Ville de la Possession. Le prêt s'effectue à l'accueil avec un agent de la médiathèque.

- L'utilisateur est personnellement responsable de sa carte et des documents empruntés avec celle-ci, même par d'autres personnes. Les parents sont responsables des documents empruntés par leurs enfants
- L'utilisateur peut emprunter pour un abonnement bibliothèque/médiathèque sur une durée de trois semaines :
 - 6 imprimés (livres + BD)
 - 3 revues
 - 3 DVD (selon stock disponible)
- Le prêt d'un document peut être prolongé pour une durée maximum d'une semaine si le document ne fait pas l'objet d'un retard et si aucun autre usager ne l'a demandé
- Les associations et établissements scolaires ne peuvent emprunter que des documents imprimés et des CD Audio pour une durée de huit semaines, soit :
 - 6 revues + 10 imprimés (livres + BD)
 - 6 CD audio (selon stock disponible)
- Les documents sonores et audiovisuels ne peuvent être utilisés que pour des auditions ou des représentations à caractère individuel ou familial. Sont formellement interdites la reproduction et la radiodiffusion de ces enregistrements
- L'audition publique en est possible sous réserve de déclaration aux organismes gestionnaires du droit d'auteur dans le domaine musical (SACEM, SDRM). La médiathèque dégage sa responsabilité de toute infraction à ces règles
- Est également interdite toute copie de document sonore ou audiovisuel dans les locaux de la médiathèque
- Une partie des documents de la médiathèque n'est pas accessible dans les salles de lecture, et peuvent être empruntés en prêt indirect. Ses ouvrages sont signalés en « stock en réserve »

- Pour les associations 10 documents imprimés pour une durée de huit semaines
- Les parents ou tuteurs sont responsables des documents utilisés ou empruntés par les personnes mineures

Accusé de réception en préfecture

974-219740081-20231206-34-DEC2023-DE

Date de télétransmission : 13/12/2023

Date de réception préfecture : 13/12/2023

- Il est demandé de prendre soin des documents qui sont communiqués ou prêtés. Les usagers sont tenus de ne rien écrire sur les documents, de n'y déposer ou apposer aucune marque, signe ou matière quelle qu'elle soit

Ils ne doivent pas annoter ni détériorer les documents, ni réparer eux-mêmes un ouvrage. La médiathèque possède un service reliure

- L'utilisateur se doit de respecter les délais liés au prêt
- Les réservations sont gratuites et sont assurées dans la mesure du possible.
- Les réservations sont possibles pour l'ensemble des collections disponibles. La durée de réservation d'un ouvrage à partir de sa date de retour est limitée à 15 jours. Il appartient au lecteur concerné de s'informer de la disponibilité de l'ouvrage.

Retour de documents

Tout retour de documents s'effectue auprès d'un agent de la médiathèque au stand d'accueil, situé au rez-de-chaussée de la médiathèque Héva.

RETARD, PERTE ET/OU DÉGRADATION DE DOCUMENTS

Accusé de réception en préfecture
974/219740081-20231206-34-DEF-2023-DE
Date de télétransmission : 13/12/2023
Date de réception préfecture : 13/12/2023

- En cas de retard dans la restitution des documents empruntés, la bibliothèque prend toutes les dispositions utiles pour assurer le retour des documents (rappels, amendes, suspensions du droit de prêt, etc.) ;
- En cas de perte ou de détérioration d'un document (documents imprimés, CD audio, DVD), l'emprunteur doit en assurer le remplacement, en cas de refus la carte de l'utilisateur pourra être bloquée ;
- En cas de détériorations répétées des documents de la médiathèque, l'utilisateur peut perdre son droit au prêt de façon provisoire ou définitive.

GRILLE TARIFAIRE RETARDS

RETARD DE 8 À 14 JOURS

1,50 €

RETARD DE 15 À 21 JOURS

3,00 €

RETARD DE 22 À 28 JOURS

5,00 €

AU-DELÀ FORFAIT DE 10€

AUTRES

CARTE PERDUE

3,00 €

10

07

REPRODUCTION DE DOCUMENTS

Accusé de réception en préfecture
974-219740081-20231206-84-DEC2023-DE
Date de télétransmission : 13/12/2023
Date de réception préfecture : 13/12/2023

Les usagers peuvent procéder à la reprographie d'extraits de documents imprimés appartenant à la médiathèque, en utilisant le matériel mis à disposition (imprimante/copieur). Ils sont tenus de les réserver à leur usage strictement personnel, notamment la reprographie des documents qui ne sont pas dans le domaine public

Toutefois, sont exclus de la photocopie tous les documents dont l'état serait dégradé par le passage à la photocopieuse.

Certains documents peuvent être interdits à la photocopie, à l'appréciation de la direction, pour des raisons qui pourraient être notamment liées à la conservation.

Le prix des reproductions est déterminé par délibération du conseil municipal de La Ville de La Possession et affiché sur place ou sur le site internet.

CATALOGUE SUGGESTIONS D'ACHATS ET DONNS DE LIVRES

Accusé de réception en préfecture
974-219740081-20231206-34-DEC2023-DE
Date de télétransmission : 13/12/2023
Date de réception préfecture : 13/12/2023

La médiathèque propose et offre aux usagers, livres, périodiques, CD, DVD, jeux...en référence à la politique documentaire adoptée par le conseil municipal.

Les suggestions d'achat des lecteurs peuvent le cas échéant, être satisfaites si elles s'inscrivent dans le cadre défini par les chartes des collections inscrites dans la Politique Documentaire (PolDoc) adoptée par le conseil municipal (inscription dans la politique d'acquisition de la médiathèque, budgets et espaces...)

La médiathèque peut accepter des dons de documents, qu'il s'agisse de documents anciens ou plus récents. Cependant, elle se réserve le droit de n'intégrer dans ses collections que ceux qui concordent avec sa politique documentaire et se réserve le droit de disposer librement des autres documents. Les modalités de ces dons de documents sont précisées dans la charte des collections. Un document pour acceptation sera signé par le donateur.

Les collections sont mises à jour chaque année, par le procédé de désherbage, qui consiste à enlever, remplacer les documents en mauvais état et actualiser tout document ne rentrant plus dans le cadre de critères préalablement définis.

DONNÉES PERSONNELLES DES USAGERS

Accusé de réception en préfecture
N°4219740081-20231206-34-DE-2023-DE
Date de télétransmission : 13/12/2023
Date de réception préfecture : 13/12/2023

La ville de la Possession, en charge de responsable de traitement, procède à la collecte et au traitement des données personnelles pour assurer ses missions de service public d'accès à la culture. Les données collectées auprès des usagers font l'objet d'un traitement manuel et informatisé.

Elles servent uniquement pour :

- * L'enregistrement de la demande d'inscription
- * La création d'une carte d'utilisateur nominative et personnelle
- * La création d'un compte utilisateur numérique (gestion des collections des prêts, accessible par internet).
- * La gestion de l'abonnement, (prêts / enregistrement des ouvrages / supports prêtés / réservation et les retours des documents)
- * L'accès à la plateforme et services numériques de la médiathèque (accès internet)
- * L'accès et l'inscription à la programmation et aux activités culturelles proposées
- * La réalisation d'enquêtes statistiques (anonymes), pour amélioration des services proposés
- * Les autorisations parentales
- * La gestion des courriers/mail (pour le tout public)

La collecte des données personnelle revêt un caractère contractuel, qui est nécessaire à l'exécution de mesures précontractuelles prises à la demande de l'utilisateur pour lui favoriser l'accès aux services proposés par la médiathèque.

Le consentement à l'utilisation des données est demandé sur la fiche d'inscription en version papier et pour l'inscription en ligne le consentement est obtenu par la démarche volontaire d'inscription de la personne.

Si la collecte de données concerne un mineur de moins de 16 ans, le titulaire de l'autorité parentale est réputé accepter pleinement et librement les données à caractère personnel le concernant, aux termes des finalités du traitement.

Ces données peuvent se trouver à destination, du personnel habilité de la Ville de La Possession, ainsi que le tiers et les autorités de contrôle des collectivités territoriales habilités et autorisés.

Les données ne sont pas communiquées à des tiers à fins commerciales, et ne font l'objet d'aucun transfert en dehors de l'union européenne.

Les données à caractère personnel collectées par la Ville de la Possession sont conservées :

- * jusqu'à la fin du quatrième mois suivant la restitution de l'objet du prêt pour les informations concernant chaque prêt. Au-delà de ce délai, les informations peuvent être supprimées des bases de gestions de prêts, sauf cas exceptionnel de prêts concernés par un contentieux éventuel.
- * pendant un an pour les données relatives aux connexions et à la navigation internet (adresses IP, adresse de sites internet consultés, cookies, etc.) liés à l'utilisation de services numérique. Au terme de la relation contractuelle avec l'utilisateur, la conservation des informations relatives à son identité prend fin à l'expiration des délais de conservation définis ci-dessus. Sinon, la suppression des données personnelles d'un usager intervient d'office dans un délai d'un an à compter de la date de fin du dernier prêt ou dernière participation à une activité (manifestation, service numérique...).
- * Jusqu'au prochain recensement (inventaire) et dans la limite d'une durée maximum de dix ans s'agissant des consultations des documents du fonds patrimonial.

Conformément au Règlement Général sur la protection des données UE 2016/679 du 27 avril 2016 et à la « loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique aux fichiers et aux libertés », dans la mesure où cela est compatible avec l'activité du traitement, chaque usager dispose des droits d'accès, de rectification, d'opposition pour des motifs légitimes, à la limitation du traitement, à la portabilité, à l'effacement ainsi que la portabilité de vos données. Vous pouvez exercer ses droits en envoyant votre demande au Délégué à la Protection des données soit par courriel : dpo@lapossession.re ou par courrier à l'adresse postal (adresse) en joignant un justificatif de votre pièce d'identité signé et en cours de validité sauf si les éléments communiqués dans le cadre de votre demande permettent de vous identifier de façon certaine. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits informatique et libertés ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL (www.cnil.fr).

A cet effet, et sauf obligation légale contraire, l'utilisateur peut retirer à tout moment son consentement au traitement des données à caractère personnel. Les traitements effectués antérieurement au retrait du consentement demeurent licites.

Le responsable du traitement des données : mediatheque@lapossession.re

L' Espace Culturel Héva offre une grande diversité de manifestations : expositions, conférences, projections, concerts, ateliers diverses, séminaires, spectacles de contes, points lectures, gaming, etc... celles-ci sont portées à la connaissance du public notamment par la publication d'un agenda culturel, via le portail internet, l'application intramuros, ainsi que par toutes formes de communication existantes (Réseaux sociaux, presse écrites, panneaux publicitaire). L'entrée est libre et gratuite dans la limite des places disponibles. Néanmoins la participation peut être occasionnellement soumise à une inscription préalable.

L'accès à une manifestation peut être refusé :

- * si le nombre maximum de places est atteint, afin de garantir la sécurité des biens et des personnes
- * si l'âge des spectateurs n'est pas adapté
- * si un spectacle est commencé et touche à sa fin

Seul le personnel de la médiathèque Héva ou autre agent de la collectivité est habilité à manipuler le matériel technique nécessaire au bon déroulement des manifestations culturelles programmées sur le site.

* L'accès d'un mineur à un atelier « Enfants » ne peut se faire qu'après son inscription préalable par un de ses parents ou le responsable légal.

* Le responsable légal doit s'assurer de la présence de l'animateur avant de laisser son enfant sur le lieu d'un atelier, à défaut la médiathèque Héva se dégage de toutes responsabilités.

Un programme d'actions de proximité (hors les murs), est également développé sur l'ensemble de quartiers de la ville, afin de :

- faire connaître les ressources et les services de l'espace de la médiathèque et de l'espace culturel Héva ;
- d'œuvrer en direction des publics empêchés et éloignés des pratiques culturelles ;
- créer du lien, via la médiation culturelle et inciter le public à venir participer aux actions dans le but d'augmenter la fréquentation au plus grand nombre et favoriser également la fidélisation

Il est possible que le personnel ou un service de la ville soit amené à filmer ou photographier des personnes dans le contexte d'une animation, à des fins de publication ou de diffusion. Sauf opinion contraire, la participation aux animations implique l'autorisation de l'utilisation des informations et données sans contrepartie financière (pour mineur autorisation parentale demandée).

UTILISATION DES ACCÈS INTERNET ET POSTES MULTIMÉDIA

Accusé de réception en préfecture
974-219740001-20231208-34-DEC2023-DE
Date de télétransmission : 13/12/2023
Date de réception préfecture : 13/12/2023

L'utilisation des outils numériques (postes Informatique, tablettes) a pour objectif d'élargir l'offre documentaire de la médiathèque et de permettre au public de découvrir et d'utiliser des nouveaux outils d'accès à l'information.

Accès et services

Toute personne inscrite à la médiathèque dispose d'un compte de connexion personnel lui permettant de bénéficier de l'ensemble des services numériques.

Sur place, dans l'espace Hév@clik :

- * navigation sur le portail et sur internet ;
- * accès aux bases de données et encyclopédies auxquelles la médiathèque s'est abonnée ;
- * accès aux réseaux sociaux ;
- * accès aux ressources en ligne ;
- * accès au « bureau virtuel » traitement de texte, récupération de fichiers sur clé USB, etc.
- * Utilisation de l'imprimante : Avertir le médiateur avant l'impression.
- * Maximum 5 impressions par personne, les usagers doivent ramener leurs feuilles
- * accompagnement sur les démarches en lignes (CAF, Pôle emploi, Impôts, Amélis, Assurance, retraites)
- * Création de boîte mail « poste.net » / récupération d'adresse mail et mot de passe

A distance :

- * sur le portail web à l'adresse <https://mediatheque.lapossession.re> ;
 - * consulter son compte lecteur (emprunts et réservations) ;
 - * prolongation et réservation de document en ligne, demande de prêt ;
 - * déposer son avis sur un document ou une suggestion d'achat ;
 - * stocker et organiser ses fichiers personnels et ses favoris internet ;
 - * accéder aux ressources en ligne ;
 - * l'identifiant de connexion et le mot de passe sont communiqués au lecteur lors de son inscription ;
 - * L'utilisateur a la possibilité de modifier son mot de passe en ligne ; (<https://mediatheque.lapossession.re>)
- « rubrique mon compte »
- * Ces informations sont confidentielles. Le lecteur est responsable de l'utilisation de son compte notamment de la navigation internet. Il doit penser à se déconnecter à la fin de sa session de travail.

L'utilisateur s'engage à faire usage de navigation en ligne

Accusé de réception en préfecture
974-219740081-20231206-34-DEC2023-DE
Date de télétransmission : 13/12/2023
Date de réception préfecture : 13/12/2023

- * Dans le respect des lois relatives à la protection des mineurs (articles 227-23 et 227-24 du code pénal) ;
- * Dans le respect des lois relatives aux droits d'auteur et droits voisins (code de la propriété intellectuelle) ;
- * Dans le respect des règles relatives à la protection de la vie privée et notamment du droit à l'image d'autrui ;

Pour ces raisons, la navigation sur Internet est filtrée par un logiciel qui limite ou interdit l'accès à certains sites (pornographie, jeux d'argent, violence, discrimination raciale, site de phishing, piratage etc.)

Par ailleurs, conformément à la loi n°2006-64 du 23 janvier 2006, la médiathèque conserve les données de connexion pendant une durée de 12 mois (décret 2006-358).

Usage du réseau Wi-Fi sur son matériel personnel

La médiathèque propose un accès Wi-Fi et il appartient à l'utilisateur de vérifier qu'il dispose des équipements matériels et logiciels lui permettant d'utiliser ce service et de s'assurer de la sécurité et de la protection de ces équipements.

L'usage d'Internet doit se faire dans le respect de la législation française et de la mission culturelle et éducative de la médiathèque.

Est donc interdite la consultation de sites contraires à la législation française, notamment ceux faisant l'apologie de la violence, des discriminations (raciales, sexuelles, religieuses etc.) ou de pratiques illégales, ainsi que des sites pornographiques ou portant atteinte à la dignité humaine.

En cas de non-respect de ce règlement, le personnel de la médiathèque est habilité à faire cesser immédiatement la navigation et consultation des documents numériques.

TARIFICATION (prêt et reprographie)

Accusé de réception en préfecture
924-219740051-2023-1206-34-D-2023-DE
Date de télétransmission : 13/12/2023
Date de réception préfecture : 13/12/2023

Concernant le prêt, l'inscription est gratuite pour :

- Les résidents possesseurs
- les employés de la mairie et des entreprises possesseurs
- Les associations et écoles possesseurs
- Les enfants scolarisés ou non, résidents ou non-résidents
- Tous les scolaires et étudiants résidents ou non-résidents
- le public demandeur d'emploi résident ou non

L'inscription est payante pour :

- Les adultes extérieurs au territoire et n'entrant pas dans les catégories précisées ci-dessus : 30€
- Associations et établissements non domiciliés sur le territoire communal : 40€

Autres :

- Photocopie 0.20€ /copie
- Scolaires et étudiants :
4 copies gratuites dans le cadre de la recherche documentaire
(document exclus du prêt)

HORAIRES

Accusé de réception en préfecture
974-219740081-20231206-34-DEC2023-DE
Date de télétransmission : 13/12/2023
Date de réception préfecture : 13/12/2023

LUNDI

12H/18H

MARDI

12H/18H

MERCREDI

09H/18H

JEUDI

12H/18H

VENDREDI

12H/18H

SAMEDI

09H/17H

Accueils spécifiques :

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi de 9h à 11h pour les groupes scolaires (Formation)

Les usagers doivent quitter l'espace culturel Héva à l'heure de la Fermeture.
Les inscriptions, prêts et retours cessent un quart d'heure avant la fermeture au public

Fermeture annuelle pour inventaire :

Dernière semaine de Décembre et Première semaine de Janvier

EXPRESSION DE L'USAGER

Accusé de réception en préfecture
974-219740031-20231208-34-DEC2023-DE
Date de télétransmission : 13/12/2023
Date de réception préfecture : 13/12/2023

Les agents de la médiathèque se tiennent à disposition des usager désireux de formuler des remarques, suggestions entrant dans le cadre du fonctionnement ou des services proposées. Il est également possible d'utiliser le site internet <https://mediatheque.lapossession.re> afin de poser des questions ou se renseigner.

Accusé de réception en préfecture
974-219740081-20231206-34-DEC2023-DE
Date de télétransmission : 13/12/2023
Date de réception préfecture : 13/12/2023

Accusé de réception en préfecture
974-219740081-20231206-34-DEC2023-DE
Date de télétransmission : 13/12/2023
Date de réception préfecture : 13/12/2023

📍 Rue Evariste de Parny 97419 LA POSSESSION

☎ 0262 22 40 00

✉ hev@numerique@lapossession.re

LES HORAIRES :

Médiathèque

LUNDI – MARDI – JEUDI – VENDREDI : de **12h à 18h**

MERCREDI : de **9h à 18h** SAMEDI : de **9h à 17h**

Espace Micro-folie et Espace Hév@clic

MARDI - JEUDI - VENDREDI : de **13h à 17h**

MERCREDI : de **9h à 17h** SAMEDI de **9h à 18h**

● Abonnement ● Réabonnement

CATÉGORIE D'ABONNEMENT

● Adulte ● Association
● Mineur ● Collectivité
● École

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

(contrat d'inscription aux services de la médiathèque)

Je soussigné(e) ☐ Monsieur ☐ Madame

Nom :

Prénom(s) :

Date de naissance :/...../.....

Adresse :

Code Postal et Ville :

Quartier :

Téléphone :

Adresse e-mail :

Profession / situation scolaire (facultatif) :

☐ M'inscris pour un abonnement à la médiathèque Héva pour un an de date à date.

Je déclare avoir pris connaissance du règlement qui est à disposition à la banque de prêt.

A ce titre, je suis responsable des documents empruntés avec la carte d'abonnement

Consentement à l'utilisation des données personnelles

Fait à la Possession, le Signature :

AUTORISATION PARENTALE POUR LES JEUNES DE MOINS DE 18 ANS

Accusé de réception en préfecture
974-21873008-1-2023-12-13-15
Date de télétransmission : 13/12/2023
Date de réception préfecture : 13/12/2023

Je soussigné(e)

Nom, Prénom

Père ☐

Mère ☐

Représentant légal ☐

Coordonnées téléphoniques :

Adresse :

Autorise mon enfant à s'inscrire et utiliser les services proposées par la Médiathèque Héva .
Déclare avoir pris connaissances du règlement intérieur, et me porte responsable des documents qui
seront empruntés avec sa carte de lecteur.

☐ Consentement à l'utilisation des données de l'enfant concerné, pour la finalité décrite dans le
cadre du règlement intérieur (y compris pour mineurs de moins de 15 ans)

Fait à La Possession, le Signature (représentant légal)

PROCURATION POUR INSCRIPTION D'UNE PERSONNE MAJEURE

Nom :

Prénom(s):

Date de naissance : / /

Adresse :

Mail :

Téléphone :

Donne procuration à (nom/prénom)

Domicilié à

Pour procéder à mon inscription à la médiathèque Héva de La Possession
(pièce d'identité du mandant et du mandataire obligatoire)

☐ Consentement à l'utilisation de mes données personnelles

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement européen n°2016/679/UE du 27 avril 2016 (applicable dès le 25 mai 2018), vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement de vos données ou encore de limitation du traitement. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant. Vous pouvez, sous réserve de la production d'un justificatif d'identité valide, exercer vos droits en contactant le responsable de traitement à l'adresse suivante : médiathèque héva, 24 rue Evariste de parny, 97419 La Possession / mediatheque@lapossession.re . Vous pouvez contacter notre DPO : dpo@lapossession.re et/ou adresser une réclamation à la CNIL (cnil.fr).

AUTORISATION DE PRISES DE VUE (photos, vidéos et son) ET AUTORISATION D'UTILISATION POUR PROJET

Accusé de réception en préfecture
974-219740081-20231206-34-DEC2023-DE
Date de télétransmission : 13/12/2023
Date de réception préfecture : 13/12/2023

Je, soussigné(e), _____
né(e) le _____
à _____
domicilié(e) _____
N° de téléphone : _____
Adresse mail : _____

- a) Reconnais participer aux prises de vues (photos et vidéos) et de son réalisés par le service Communication de la Mairie de La Possession, dans le cadre des actions culturelles pilotées par la direction de la culture et qui a pour but de valoriser le patrimoine possessionnais, notamment le patrimoine humain.
- b) Accepte et autorise la création d'un film grâce aux images, enregistrements vidéo et sonores effectués et la réalisation de montage sur tous supports papiers et numériques des photos prises,
- c) Accepte et autorise l'utilisation du film créé (ou extraits) et des photos utilisées sur tout support (magazine de la ville, affiches, tableaux d'exposition, livres, supports numériques, etc...) lié au projet éventuel du service culturel pour la promotion et la valorisation du patrimoine possessionnais,
- d) Accepte l'utilisation de tous les moyens nécessaires de diffusion (le site internet de la ville et autres réseaux sociaux - notamment la page Facebook de la commune et la chaîne YouTube de la commune - éventuelle diffusion télévisuelle, projections publiques à l'occasion d'événements mis en place par la Ville de La Possession.
- e) Accepte que la diffusion des supports soit internationale,
- f) Cède les droits à la commune de La Possession à titre gratuit pour une durée de trente ans sur un serveur interne de la collectivité.
- g) La ville de La Possession, en contrepartie, se doit de vous informer de toute diffusion et communication faites sur les films créés (le film original, les compilations et résumés) et autres supports papiers ou numériques,
- h) La ville ne doit pas commercialiser les produits créés.

Enfin, conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement européen n°2016/679/UE du 27 avril 2016 (applicable dès le 25 mai 2018), vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement de vos données ou encore de limitation du traitement. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant. Vous pouvez, sous réserve de la production d'un justificatif d'identité valide, exercer vos droits en contactant le responsable de traitement à l'adresse suivante : communication@lapossession.re. Vous pouvez contacter notre DPO : dpo@lapossession.re et/ou adresser une réclamation à la CNIL (cnil.fr).

Fait le ____/____/____ à La Possession,
en 2 exemplaires originaux remis aux deux signataires.

Signatures
(précédées de la mention manuscrite «Lu et approuvé»).

Le signataire

Représentant de la Mairie de La Possession

FICHE DE COLLECTE DE DONNÉES PERSONNELLES

Accusé de réception en préfecture
974-2197400-1-2023-12-06-31-DE-2023-DE
Date de télétransmission : 13/12/2023
Date de réception préfecture : 13/12/2023

(Dans le cadre du Règlement Général de la Protection des données)

FICHE D'INSCRIPTION / DE RENSEIGNEMENT POUR : ESPACE CULTUREL HÉVA

DONNEES PERSONNELLES :

NOM :

PRENOMS :

ADRESSE :

MAIL :

TEL :

☐ En cochant cette case je donne mon consentement préalable pour l'utilisation de mes données personnelles dans le cadre de la finalité décrite.

LE

SIGNATURE,

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement européen n°2016/679/UE du 27 avril 2016 (applicable dès le 25 mai 2018), vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement de vos données ou encore de limitation du traitement. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant. Vous pouvez, sous réserve de la production d'un justificatif d'identité valide, exercer vos droits en contactant le responsable de traitement à l'adresse suivante : mettre l'adresse générique du service pilotant le traitement de données personnelles. Vous pouvez contacter notre DPO : dpo@lapossession.re et/ou adresser une réclamation à la CNIL (cnil.fr). <= Art 5.1 / finalité

<= Art 5.1 / finalité

Les données récoltées seront utilisées pour :

- L'enregistrement de la demande d'inscription
- La création d'une carte d'utilisateur nominative et personnelle
- La création d'un compte utilisateur numérique (gestion des collections des prêts, accessible par internet).
- La gestion de l'abonnement, (prêts / enregistrement des ouvrages / supports prêtés / réservation et les retours des documents)
- L'accès à la plateforme et services numériques de la médiathèque (accès internet)
- L'accès et l'inscription à la programmation et aux activités culturelles proposées
- La réalisation d'enquêtes statistiques (anonymes), pour amélioration des services proposés
- Les autorisations parentales
- La gestion des courriers/mail (pour le tout public)

<=Art 28, 44 et 49 / destinataire des données

- médiathèque Héva de La Possession
- autorité de contrôle des collectivités habilitée

<= Art 5.1 : durée de conservation des données collectées.

- jusqu'à la fin du quatrième mois suivant la restitution de l'objet du prêt pour les informations concernant chaque prêt
- pendant un an pour les données relatives aux connexions et à la navigation internet

<= Art 7 et 8 : La case à cocher pour apporter la preuve d'un consentement préalable